

KEYYO

Société anonyme au capital de 760.000,00 euros
Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013 et clos le 31 décembre 2013.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis d'après les normes IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO

La société anonyme KEYYO est la société mère du groupe KEYYO.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémorique ALKEY.

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé près de Bar-le-Duc (Meuse). Depuis juin 2012, la dénomination sociale de cette société est KEYYO PROXIMITE.

Le chiffre d'affaires de notre société a poursuivi son repli en passant de 22.007 K€ en 2011, à 21.834 K€ en 2012 et 21.083 K€ pour 2013. Il ressort donc en baisse de 3.4%.

Le taux de marge brute est passé de 57.3 % à 59,6 % soit une augmentation de 2.3 points.

La marge brute représente le chiffre d'affaires de la société diminué du coût d'achat des minutes consommées, des achats de matériels revendus et des frais de liaisons louées.

Ces chiffres reflètent la continuité des efforts entrepris par la société pour développer son chiffre d'affaires entreprise dans un contexte économique très difficile, particulièrement dans le secteur des télécoms. Durant l'exercice 2013, la société a continué à améliorer ses processus commerciaux et a poursuivi le développement de nouveaux partenariats. Ces améliorations se traduisent régulièrement dans les chiffres d'acquisitions clients qui augmentent nettement depuis le quatrième trimestre 2013.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 21.025 K€ contre 22.223 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de - 5,4 %.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.334 K€ contre 5.670 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de -5.9%.

Ce poste baisse de 336 K€. Les principales variations sont les suivantes :

- Baisse des sous-traitants pour 68 K€.
Cette baisse est principalement due à la diminution du recours aux sous-traitants informatiques, qui revient au niveau de 2011.
- Baisse des frais de personnel extérieur de 95 K€.
Ceci s'explique principalement par l'intégration à notre effectif d'une ressource externalisée auparavant (-83K€)
- Diminution des frais de banque et assurance pour 90K€ :
Les différents contrats ont fait l'objet d'une revue complète permettant d'adapter le niveau des garanties et de renégocier l'ensemble pour un cout moindre.
- Diminution des dépenses administratives de 58K€. :
Certains couts téléphoniques étaient mal affectés et ont été réinjecté correctement au niveau de la marge. (-40K€) Les dépenses de fournitures ont également diminué sensiblement durant l'exercice.

Les impôts et taxes s'élèvent à 381 K€ contre 342 K€ sur l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 4.548 K€ contre 4.580 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 0.7%. L'effectif à fin d'exercice est de +4 collaborateurs : 67 par rapport à 63 à la fin de l'exercice précédent. Keyyo a opté pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 48K€ en 2013.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 929 K€ contre 956 K€ sur l'exercice précédent, soit une diminution de 2.8%.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 271K€ contre 120K€ en 2012. Cette hausse de 125% est principalement liée à la hausse importante des dotations de provision client à 268K€. Cette hausse de dotation est compensée en 2013 par une reprise de 344K€. La provision client diminue donc de 66K€ et passe de 350K€ à 274K€.

Les autres charges s'élèvent à 485 K€ contre 690 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 205 K€. La principale raison est la baisse des pertes clients de 200K€ par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 979 K€ contre 703 K€, soit une augmentation de 39%

Le résultat financier fait apparaître un bénéfice de 6 K€ contre 32 K€ l'année précédente.

Cette baisse de résultat provient principalement des charges d'intérêts supplémentaires engendrées par les lignes de crédits ouvertes pour 2.000 K€

Après un résultat exceptionnel positif de 48 K€ et une charge d'impôt sur les sociétés de 4 K€, le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à un bénéfice de 1.029 K€ contre de 562 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 10.907 K€ contre 10.675 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie brute de 3.824 K€ au 31 décembre 2013, et de 1821K€ nette d'emprunts et concours bancaire qui représentent 2003K€.

2.2. Groupe KEYYO selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève au 31 décembre 2013 à 21.429 K€ contre 22.224 K€ au 31 décembre 2012, soit une baisse de 3.6 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 20.621 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 808 K€ contre 422 K€.

Le résultat opérationnel récurrent 2013 s'élève à 1.035 K€ contre 860 K€ l'année précédente.

Le résultat financier s'élève quant à lui à 16 K€ contre 40 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte du produit d'impôt sur les résultats de 70 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 894 K€ contre bénéfice de 604 K€ l'année précédente.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2013 s'élève à 9.913 K€ contre 9.905 K€ l'année précédente.

3 - Filiales et participations :

• KEYYO PROXIMITE

Dans le cadre du développement de son parc client et de ses canaux de distribution, KEYYO a fait l'acquisition au 26 octobre 2011 de la société A-TRIBU TELECOM (re-dénommée KEYYO PROXIMITE en juin 2012), opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé dans la Meuse.

Cette société a été consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

L'exercice clos de KEYYO PROXIMITE au 31 décembre 2013 fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève au 31 décembre 2013 à 919 K€ contre 758 K€ pour l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1143 K€ contre 901 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (189) K€ contre (140) K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat net est une perte de (183) K€ contre (191) K€ pour l'exercice précédent.

Ces résultats négatifs s'expliquent par les investissements réalisés pour financer la croissance de la structure, ces dépenses étant faites, les perspectives financières sont désormais positives.

4 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

4.1. Pour KEYYO :

Durant ces cinq dernières années KEYYO s'est appliquée à développer ses activités auprès des entreprises.

Sur un marché des télécoms en France en pleine déflation, KEYYO poursuit, conformément à sa stratégie de développement, sa croissance dans les télécoms d'entreprise, tandis que celle des Call shops doit faire face à un marché en déclin. Le chiffre d'affaires de l'activité cœur de métier du Groupe représente désormais 71 % du chiffre d'affaires annuel global contre 64% en 2012. Nous prévoyons un prolongement de cette tendance haussière en 2014.

Les objectifs du Groupe KEYYO sont :

- de préserver, développer et étendre le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées.

En 2014, l'activité du Groupe KEYYO va poursuivre sa croissance soutenue dans le secteur des télécoms d'entreprise grâce au déploiement d'offres innovantes et à forte valeur ajoutée pour ses clients.

4.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

KEYYO PROXIMITE a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 919 K€ et a achevé sa migration technique sur la plateforme télécom de KEYYO. L'équipe est désormais concentrée sur le déploiement commercial et le développement du chiffre d'affaire devrait permettre d'atteindre le seuil de rentabilité avant la fin d'année.

KEYYO continuera de soutenir sa filiale dans son développement.

5 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Suite à la liquidation de sa principale plateforme de centre d'appel en France, la société Call Expert. Keyyo a décidé d'internaliser les salariés qui exécutaient son contrat en déployant une nouvelle agence Commerciale à Abbeville. Les 25 salariés repris sont principalement en charges de la télévente, du backoffice et du support technique client. L'opération ne devrait pas modifier la structure des coûts de Keyyo mais des gains de productivité sont attendus suite à cette intégration. La reprise des salariés s'est faite le 19 mars 2014.

6 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2013, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu.

7 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La société dispose également aujourd'hui de deux lignes de financement d'un montant total de 4.000 millions d'euros auprès des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2013, chacune de ces lignes a fait l'objet d'un tirage d'un million d'euros.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, KEYYO doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net au cours des dernières années est la suivante :

+1.008 K€ au 31/12/2009 ;
 - 598 K€ au 31/12/2010 ;
 + 473 K€ au 31/12/2011 ;
 + 562 K€ au 31/12/2012 ;
 + 1.029 K€ au 31/12/2013

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

La société a retrouvé un résultat net positif de 2007 à 2009, après plusieurs années de pertes. En 2010, le résultat s'est retrouvé déficitaire pour renouer en 2011 avec un bénéfice. Compte tenu de cet historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste fragile.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO ont représenté sur l'exercice 2013 une charge totale de 66 K€.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 14K€
 - Police multirisque bureau pour 19 K€ ;
 - Police d'assurance en responsabilité des dirigeants pour 22K€ ;
 - Le solde de 10 K€ concerne l'assurance des véhicules.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

| | |
|-----------------------|----------------|
| Premier client : | 16.2 % du CA ; |
| 5 premiers clients : | 23.7 % du CA ; |
| 10 premiers clients : | 27.5 % du CA. |

- *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société. L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

| Solde des fournisseurs au 31/12/13 en K€ | | En % | Solde des fournisseurs au 31/12/12 en K€ | | En % |
|---|-------|------|---|-------|------|
| En totalité | 1 685 | 100% | En totalité | 1 438 | 100% |
| Echus | 243 | 14% | Echus | 435 | 30% |
| A échéance à 30 J | 1 285 | 76% | A échéance à 30 J | 875 | 61% |
| A échéance à 60 J | 156 | 9% | A échéance à 60 J | 128 | 9% |

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

9 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2013, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux 2013 pour un montant de 384 K€, contre 371 K€ en 2012.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

10 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2013, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

| Arrondi en euros | 31/12/2013 |
|---|------------------|
| - 12.517 Actions d'autocontrôle | 66.149 |
| dont 7.184 actions au titre du contrat de liquidité | |
| - Comptes à Terme et intérêts | 2.554.020 |
| Total des valeurs mobilières | 2.620.169 |

11 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 18K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

12 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2013.

13 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

| Noms | Date | Nature de l'opération | Quantité | Prix unitaire |
|-----------------|------------|-----------------------|----------|---------------|
| Truffle Capital | 10/07/2013 | VENTE | 50 498 | 6,50 € |
| Administrateur | 10/07/2013 | VENTE | 23 722 | 6,50 € |
| | 10/07/2013 | VENTE | 127 443 | 6,50 € |
| | 10/07/2013 | VENTE | 171 504 | 6,50 € |
| | 23/09/2013 | VENTE | 35 143 | 6,09 € |
| | 23/09/2013 | VENTE | 63 357 | 6,09 € |
| | 22/10/2013 | VENTE | 16 947 | 6,09 € |
| | 22/10/2013 | VENTE | 30 553 | 6,09 € |

14 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

14.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément au conseil d'administration du 2 décembre 2009, Monsieur Philippe HOUDOUIN perçoit depuis le 1er janvier 2011 une rémunération de 2.000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a versé à la société MAGELIO CAPITAL pour l'année 2013, des honoraires de 234 K€ hors taxes conformément à la convention de prestations de services préalablement autorisée par le conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce relatives aux conventions réglementées, Monsieur Philippe Houdouin est directeur général de MAGELIO CAPITAL. Keyyo a également versé 8K€ de défraiement à Magelio en 2013.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

14.2. Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale mixte du 10 juin 2013 a décidé d'allouer 30.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2014 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, la répartition a été la suivante :

| | |
|------------------------|---------|
| - Eric SAIZ : | 9.000 € |
| - Michel PICOT : | 9.000 € |
| - Bernard-Louis ROQUES | 3.000 € |
| - Aldo MAREUSE | 3.000 € |
| - TRUFFLE CAPITAL | 6.000 € |

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

15 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

15.1. Pour la société KEYYO :

- **Monsieur Philippe Houdouin** nommé administrateur de la société le 19 mai 2006, renouvelé dans son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

| Société | Mandat | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|--|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Keyyo | Directeur Général | x | x | x | x | x |
| Keyyo | Président Directeur Général | x | x | x | x | x |
| Magelio | Directeur Général | x | x | x | x | |
| Magelio | Président | | | | | x |
| Lascom | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Bladiphone | Président | x | x | - | - | - |
| Normaction* | Représentant Permanent du Président personne moral | | x | | | |
| Keyyo Mobile | Représentant Permanent du Président personne moral | - | x | x | - | - |
| Keyyo Proximité | Représentant Permanent du Président personne moral | - | - | x | x | x |
| Holding Incubatrice Internet et Mobile SA | Administrateur | | | | x | x |

x : année d'exercice du mandat

* ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire 03/2011

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Eric Saiz** a été nommé administrateur de la société depuis le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 6 ans, il a démissionné de son mandat d'administrateur le 20 novembre 2013.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Éric Saiz au cours des 5 derniers exercices :

| Société | Mandat | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------|----------------|------|------|------|------|--------|
| Keyyo | Administrateur | x | x | x | x | => Nov |
| Bessy SARL | Gérant | x | x | x | x | x |
| Constructiva | Gérant | x | x | x | x | x |
| Prozinfo SARL | Gérant | - | - | - | x | x |
| Notex SARL | Gérant | - | - | x | x | x |

x : année d'exercice du mandat

Les mandats indiqués pour 2013 sont ceux exercés par monsieur Éric Saiz jusqu'à sa démission, le 20 novembre 2013.

- **Monsieur Bernard Louis Roques** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 et a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Bernard Louis Roques au cours des 5 derniers exercices :

| Société | Mandat | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------------------|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| MoMac Wireless Holdings | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x | x |
| Truffle Capital | Directeur Général | x | x | x | x | x | x |
| Truffle Capital | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| Netbooster, | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| Netbooster, | Président du Conseil de Surveillance | | | | | | x |
| Populis Ltd | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| Populis | Administrateur | x | x | x | x | x | |
| NetMedia Europe | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| Deny-All | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| Equitime | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x | |
| PeopleCube Holding B.V. | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x | |
| MoMac B.V | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x | x |
| Makasi (ex LeadMedia Group) | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| BoosterMedia BV | Administrateur | x | x | x | x | x | x |
| Utel | Administrateur | | | x | x | x | x |
| Horizontal Software | Administrateur | | | x | x | x | x |

Certains mandats de Monsieur Bernard Louis Roques ayant été modifiés depuis la clôture du 31 décembre 2013, nous indiquons dans la colonne 2014 ses mandats à jour à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Michel Picot** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

| Société | Mandat | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------------------|-----------------------------------|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Advest SA | Président | x | x | x | x | x |
| Diaxonhit (ex Exonhit Therapeutics) | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| Amisco NV | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| Telogic | membre du Conseil de Surveillance | - | x | x | - | - |
| Sigfox | Administrateur | - | x | x | x | x |
| Holding incubatrice Telecom et mobile | Administrateur | | x | x | x | x |
| Holding incubatrice Internet | Administrateur | | x | x | x | x |
| Holding incubatrice Logiciel | Administrateur | | x | x | x | x |

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **La société TRUFFLE CAPITAL** a été nommée administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 2 décembre 2009 en remplacement de Monsieur Mark Bivens démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier et a été renouvelé pour une durée de 6 ans le 31 mai 2012 soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur Mark Bivens représente TRUFFLE CAPITAL au Conseil d'Administration.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Mark Bivens au cours des 5 derniers exercices :

| Société | Mandat | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------|--------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Représentant Truffle, Administrateur | x | x | x | x | x |
| Leadmedia Group | Représentant Truffle, Administrateur | x | x | x | x | x |
| MoMac Wireless Holdings | Membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| BoosterMedia B.V. | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| PeopleCube Holding B.V. | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| NetMedia Europe | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| Booster Media B.V. | membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| Utel SAS | Représentant Truffle, Administrateur | | | x | x | x |

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Aldo Mareuse** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Aldo Mareuse au cours des 5 derniers exercices :

| Société | Mandat | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|----------------|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | - | x | x | x | x |
| Orascom Telecom Algérie (OTA) | Administrateur | x | x | x | | |
| Dada SPA | Administrateur | | | | | x |
| Egyptian Company for Mobile Services (ECMS) | Administrateur | x | x | x | x | |
| Mobilink | Administrateur | x | x | x | | |
| Orsacom Telecom Tunisia (OTT) | Administrateur | x | x | x | | |
| Wind Acquisition Finance | Administrateur | x | x | x | | |
| M link | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Globalive Wireless | Administrateur | x | x | x | | |

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2013 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

15.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:

La société **KEYYO S.A.** représentée par **Monsieur Philippe Houdouin** est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

16 - Informations sociales :

| Effectif de la société | 2013-12 | 2012-12 | 2011-12 | 2010-12 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| - Cadres | 48 | 47 | 41 | 41 |
| - Non Cadres | 25 | 22 | 26 | 20 |
| - Apprenti | 2 | 1 | | |
| Total | 75 | 70 | 67 | 61 |

Il s'agit des effectifs du Groupe KEYYO à chaque date de clôture.

L'effectif du groupe est constitué au 31 décembre des effectifs de KEYYO (67 salariés) et de sa filiale KEYYO PROXIMITE (8 salariés).

17 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

18 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

19 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2013, les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

| | Pourcentage de Detention du Capital | Pourcentage des Droits de Vote |
|-----------------|--|-----------------------------------|
| TRUFFLE CAPITAL | 29,7% | 29,7% |
| MAGELIO CAPITAL | 15,4% | 15,4% |
| NEXTSTAGE | 11,4% | 11,4% |
| OTC | 9,2% | 9,2% |

Il est précisé, qu'à ce jour, le pourcentage des actions en autocontrôle est passé à 6.8 % en raison du programme de rachat de titres (cf. point 22).

Aucune action ne donne droit à un vote double.

20 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par TRUFFLE CAPITAL à hauteur de 29.7 % de son capital au 31/12/2013.

21 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2013, la société KEYYO détient un total de 162.472 titres d'autocontrôle (dont 7.184 titres relatifs au contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 876 K€.

L'évaluation unitaire du titre Keyyo étant de 6.47€ au 31 décembre 2013, la valeur de marché de ces actions est donc de 1 051.193 €.

22 - Programme de rachat d'actions propres :

- Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 10 juin 2013 a donné tous pouvoirs dans sa dixième résolution au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général pour faire acheter ses propres actions par la société dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un descriptif ayant pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société a été signé le 12 juin 2012 et publié le 13 juin 2012.

Les objectifs de ce programme sont de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les annuler en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de la dilution des actionnaires en cas d'opérations d'augmentation de capital ; l'assemblée générale du 31 mai 2012 ayant donné dans sa quatorzième résolution tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces annulations ;
- les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;

- les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Keyyo n'a procédé à aucune acquisition en 2013 dans le cadre de ce programme.

- Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2013 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 78.092,74 € en espèces ;
- 7.184 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 79.145 actions
- les cours moyens des achats et des ventes : cours moyen des achats à 6,15 € et cours moyen des ventes à 6,13 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 155.138 titres. Il est rappelé que la société détient 7.184 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 892.902 € (y compris contrat de liquidité)
- le nombre des actions utilisées : néant

- Il est enfin rappelé que l'assemblée générale mixte du 10 juin 2013, dans sa douzième résolution, a donné tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre une offre publique de rachat d'action dans la vue de procéder à une réduction de capital.

Le Conseil d'administration tenu à l'issue de l'Assemblée générale a délégué à son Directeur Général la faculté de procéder à une réduction du capital dans une limite maximale de 450.000 actions, à un prix de 6,50 € faisant suite à la mise en œuvre de l'offre publique de rachat d'actions (OPRA), autorisée par le vote de la douzième résolution.

Le 10 juillet 2013, l'AMF a publié les résultats de l'OPRA ouverte du 14 juin au 3 juillet 2013 inclus dans son avis n° 213C0891, 1.474.607 actions ont été présentées conduisant à un taux de service d'environ 30,52%. Après application du mécanisme de réduction (prévu à l'article R.225-155 du Code de Commerce), KEYYO a racheté, pour un montant de 2925 000 euros, 450.000 de ses propres actions représentant 15,93% de son capital et des droits de vote.

NYSE EURONEXT a effectué le règlement des actions apportées à l'Offre à partir du 15 juillet 2013.

Le 11 juillet 2013, Monsieur Philippe Houdouin, Directeur Général de KEYYO, agissant par subdélégation du Conseil d'administration du 10 juin dernier lui donnant tous pouvoirs pour réaliser la réduction du capital, a réduit le capital social de la société par annulation des 450.000 titres rachetés. Le montant du capital a été ramené de 904.000 euros à 760.000 euros.

Truffle Capital avait manifesté l'intention d'apporter l'ensemble de ses titres (1.224.155 actions au moment de l'OPRA) à cette offre et c'est donc vu réduire en proportion du taux de service de 30.52%.

23 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1^{er} avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1^{er} juin 2009 et par décision du 1^{er} juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18 750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une seconde attribution a été effectuée le 1^{er} juillet 2010 et par décision du 1^{er} juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte..

Deux nouvelles attributions ont été effectuées le 2 mai 2011 et le 30 décembre 2011. Et ont été définitivement constatées en mai et décembre 2013 à hauteur de 14.833 titres.

Une nouvelle attribution a été effectuée le 16 Janvier 2013 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

24 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à la somme de 1.028.584,07 € correspondant au résultat à affecter :

- à hauteur de 47.920,35 euros sur le compte Réserve légale qui sera ainsi portée à 76.000,00 euros;
- à hauteur du solde soit la somme de 980.663 ,72 euros sur le compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

25 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2013 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'Administration est joint au présent rapport.

| Date de l'Assemblée - Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission – | Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration | Catégories de bénéficiaires | Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement | Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance) |
|--|---|---|---|---|
| <p>AGM du 30 mai 2007 - 14^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond s'attribution : 32.000 actions Echéance : 30 juillet 2009</p> | Conseil d'administration du 11 février 2009 | Mandataires sociaux et membres du personnel | 3.000 en période d'acquisition 27.500 attribuées définitivement | 1.500 |
| <p>AGM du 27 mai 2009 - 17^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'attribution: 100.000 actions Echéance : 27 juillet 2011</p> | Conseil d'administration du 27 mai 2009 | Mandataires sociaux et membres du personnel | 2.333 en période d'acquisition 83.083 attribuées définitivement | 14.584 |
| <p>AGM du 10 juin 2013 - 13^e résolution Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS</p> <p>Plafond : 500.000 euros Echéance : 10 aout 2015</p> | Non mise en œuvre | Actionnaires | Non utilisée | Néant |
| <p>AGM du 10 Juin 2013 - 14^e résolution Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (L 225-138 du Code de Commerce)</p> <p>Plafond : 500.000 euros en nominal Echéance : 10 Aout 2015</p> | Non mise en œuvre | Bénéficiaires de l'opération | Non utilisée | Néant |
| <p>AGM du 10 Juin 2013 - 15^e résolution Emission de Valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des offres visées au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier.</p> <p>Plafond : 1.500.000 euros Echéance : 10 Décembre 2014</p> | Non mise en œuvre | Bénéficiaires de l'opération | Non utilisée | Néant |
| <p>AGM du 10 Juin 2013 - 17^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'attribution : 100.000 actions Echéance : 10 Aout 2015</p> | Non mise en œuvre | Mandataires sociaux et membres du personnel | Non utilisée | Néant |

26 –Résultats des 5 derniers exercices :

| Nature des Indications / Périodes | 31/12/2013 | 31/12/2012 | 31/12/2011 | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |

| I - Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| a) Capital social | 760 000 | 904 000 | 992 172 | 946 285 | 864 000 |
| b) Nombre d'actions émises | 2 375 000 | 2 825 000 | 3 100 538 | 2 957 142 | 2 700 000 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | | | | | |

| II - Résultat global des opérations effectives | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 21 083 086 | 21 834 460 | 22 006 533 | 20 056 516 | 18 203 840 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions | 1 903 242 | 1 118 199 | 1 954 055 | 1 587 227 | 1 323 971 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 4 443 | -65 963 | -157 286 | -51 586 | -70 912 |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 1 898 799 | 1 184 162 | 2 111 341 | 1 638 813 | 1 394 883 |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 1 028 584 | 561 593 | 473 002 | -598 324 | 1 007 887 |
| f) montant des bénéfices distribués | | | | | |
| g) Participation des salariés | | | | | |

| III - Résultat des opérations réduit à une action | | | | | |
|--|-------|-------|-------|--------|-------|
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 0,80 | 0,42 | 0,68 | 0,55 | 0,52 |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 0,433 | 0,199 | 0,153 | -0,202 | 0,373 |
| c) Dividende versé à chaque action | | | | | |

| III - Résultat des opérations réduit à une action | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| a) Nombre de salariés | 67 | 63 | 60 | 60 | 58 |
| b) Montant de la masse salariale | 3 077 202 | 3 047 725 | 2 839 958 | 2 673 892 | 2 366 990 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 1 471 159 | 1 532 503 | 1 408 720 | 1 408 720 | 1 408 720 |

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration